



RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2023

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2025) ;
 - e) des annexes (a à h).

Table des matières

1. Introduction	X
2. Synthèse	X
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	X
4. Résultats	X
5. Compte de résultats	X
6. Compte des investissements	X
7. Bilan	X
8. Annexes aux comptes annuels	X
9. Proposition de l'exécutif	X
10. Approbation des comptes annuels	X

¹ RSJU 190.611

1. Introduction

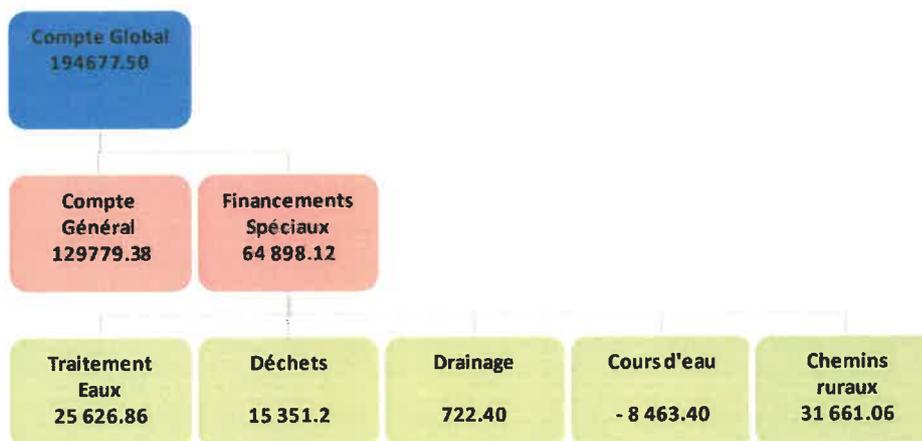
Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie ; (pour 2025)
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.



2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Aucune modification pour 2023

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Pas de spécificité communale

c) Les investissements et les projets importants

Réfection toit et façades école :

- Dépenses de Fr. 46'310

Réfection toit hangar :

- Dépenses de Fr. 31'686

Réfection des berges de la Scheulte

- Dépenses de Fr. 1'985

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Endettement 2022 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 536'952
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'150'910
- **Total :** Fr. 2'687'862

Endettement 2023 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 264'365
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'331.870
- **Total :** Fr. 2'596'235

La dette a diminué car nous avons amorti et pas consenti à de nouvelles dépenses importantes

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le compte général 29990.00 passe de Fr. 348'998 en 2022 à Fr. 542'585 en 2023.
Fr 348'998 + Fr. 144'867 (29601.20) + Fr. 48720.41 (29900.00)

f) Appréciation de l'exécutif

Lors de sa séance du 28.05.2024, le Conseil communal a accepté les comptes 2023.
Lors de sa séance du 24.04.2024, la commission des finances a accepté les comptes 2023.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2023 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4. Résultats

4.1 Vue d'ensemble

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	194 677.50	-	-51 921.06
900	Compte général	129 779.38	-	-86 729.27
901	Clôture des financements spéciaux	64 898.12	-	34 808.21
400	Impôts directs, personnes physiques	1 090 512.38	993 000.00	1 017 923.84
401	Impôts directs, personnes morales	29 291.65	32 400.00	1 536.15
4021	Impôts fonciers	142 505.60	146 000.00	144 528.55
5 ./ 6	Investissements nets	81 241.62	-	-131 710.69

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1 810 551.48
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 971 912.07
	Résultat de l'activité d'exploitation	161 360.59
34	Charges financières	45 785.06
44	Revenus financiers	76 100.67
	Résultat provenant de financement	30 315.61
	Résultat opérationnel	191 676.20
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
	Résultat total, compte de résultats	194 677.50

4.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	81 241.62
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	81 241.62

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	194 677.50
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	128 942.30
35 +	Attributions aux financements spéciaux	-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	3 001.30
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	3 001.30
	Autofinancement (Cash flow)	323 619.80
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	81 241.62
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	242 378.18

4.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Commentaires :

C'est le SEVT qui gère l'eau claire pour notre commune

4.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	49 538.95
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	72 164.51
	Résultat de l'activité d'exploitation	22 625.56
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	22 625.56
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
90100.20 / 90110.20	Résultat total, compte de résultats	25 626.86

Commentaires :

Versement de Fr. 25'626.86 sur le fonds d'épuration

4.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	52 555.36
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	67 906.56
	Résultat de l'activité d'exploitation	15 351.20
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	15 351.20
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	15 351.20

Commentaires :

Versement de Fr. 15'351.20 sur le fonds des déchets

4.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	19 343.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	10 879.60
	Résultat de l'activité d'exploitation	-8 463.40
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-8 463.40
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	-8 463.40

Commentaires :

Retrait de Fr. 8'463.40 sur le fonds des digues

4.9 Résultat du financement spécial « drainages » 742

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	8 121.30
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	8 843.70
	Résultat de l'activité d'exploitation	722.40
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	722.40
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	722.40

Commentaires :

Versement de Fr. 722.40 sur le fonds des drainages.

4.10 Résultat financement spécial « Chemins ruraux »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	15 347.89
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	47 008.95
	Résultat de l'activité d'exploitation	31 661.06
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	31 661.06
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.94 / 90110.94	Résultat total, compte de résultats	31 661.06

Commentaires :

Versement de Fr. 31'661.06 sur le fonds des chemins

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

(Générés automatiquement par le système informatique)

CHARGES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	211 434.20	-	215 290.00	-	191 539.65	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	355 868.48	-	404 500.00	-	449 768.12	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	128 942.30	-	130 000.00	-	122 720.55	-
34 Charges financières	45 785.06	-	43 650.00	-	47 649.20	-
35 Attributions aux financements spéciaux	-	-	50.00	-	-	-
36 Charges de transfert	1 114 306.50	-	1 126 355.10	-	1 163 642.27	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	337.10	-
3 Total des charges	1 856 336.54	-	1 919 845.10	-	1 975 656.89	-

REVENUS	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	1 392 530.19	-	1 250 400.00	-	1 222 236.96
41 Revenus régaliens et de concessions	-	10 735.00	-	10 735.00	-	10 735.00
42 Taxes	-	227 997.58	-	199 800.00	-	233 532.98
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	76 100.67	-	71 290.00	-	80 389.69
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	340 649.30	-	333 211.00	-	347 262.90
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	3 001.30	-	-	-	29 578.30
4 Total des charges	-	2 051 014.04	-	1 865 436.00	-	1 923 735.83

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	194 677.50	-	-	-	34 808.21	86 729.27
9 Comptes de clôture	194 677.50	-	-	-	-	-

Commentaires :

Le compte de résultat se solde par un bénéfice de Fr. 194'677.50 – Fr. 64'898.12 de versement sur fonds = Fr. 129'779.38

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(Générés automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	205 772.51	37 090.70	193 950.00	38 800.00	222 750.08	44 729.24
Excédent de produits/charges	-	168 681.81	-	155 150.00	-	178 020.84
1 Ordre et sécurité publics - défense	54 807.35	46 909.51	67 540.00	49 200.00	53 000.10	46 582.85
Excédent de produits/charges	-	7 897.84	-	18 340.00	-	6 417.25
2 Formation	800 278.08	34 543.45	820 576.10	27 160.00	833 337.00	46 270.95
Excédent de produits/charges	-	765 734.63	-	793 416.10	-	787 066.05
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	17 160.80	-	12 700.00	-	19 345.85	2 027.95
Excédent de produits/charges	-	17 160.80	-	12 700.00	-	17 317.90
4 Santé	3 560.77	-	4 236.00	-	5 713.67	-
Excédent de produits/charges	-	3 560.77	-	4 236.00	-	5 713.67
5 Prévoyance sociale	419 561.50	10 593.10	434 143.00	4 483.00	480 240.50	19 028.90
Excédent de produits/charges	-	408 968.40	-	429 660.00	-	461 211.60
6 Traffic et télécommunication	88 298.30	30 419.25	103 400.00	47 500.00	88 609.30	47 318.80
Excédent de produits/charges	-	57 879.05	-	55 900.00	-	41 290.50
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	142 961.41	164 695.67	146 600.00	131 200.00	173 215.78	149 518.04
Excédent de produits/charges	21 734.26	-	-	15 400.00	-	23 697.74
8 Economie publique	50 632.84	55 286.30	72 350.00	52 300.00	41 056.35	57 446.40
Excédent de produits/charges	4 653.46	-	-	20 050.00	16 390.05	-
9 Finances et impôts	281 198.08	1 684 693.66	94 150.00	1 544 593.00	122 502.02	1 626 847.52
Excédent de produits/charges	1 403 495.58	-	1 450 443.00	-	1 504 345.50	-
Totaux	2 064 231.64	2 064 231.64	1 949 645.10	1 895 236.00	2 039 770.65	2 039 770.65
Excédent de produits/charges	-	-	-	54 409.10	-	-

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	81 241.62	-	-	-	50 979.71	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	81 241.62	-	-	-	50 979.71	-

RECETTES		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	182 690.40
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	182 690.40

CLÔTURE		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des recettes	-	81 241.62	-	-	-	-131 710.69

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier

Le plan financier n'est pas encore établi pour notre commune. Nous attendons le document du délégué aux Affaires communales. En principe, le plan financier sera effectué pour le budget 2025. La Commission des finances a été mandatée par le Conseil communal pour aider à établir ce plan financier sans attendre le document du Délégué aux affaires communales.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

Généré automatiquement par le système informatique, est joint au classeur des comptes.

7. Bilan

Bilan au 31 décembre 2022 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale. Le bilan transmis doit être clôturé avec la variation de fortune comptabilisée par le compte 2990.

Généré automatiquement par le système informatique, est joint au classeur des comptes.

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune Mixte de Mervelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.

² RSJU 190.611

- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Mervelier, le 28.05.2024

Au nom de la commune mixte de Mervelier

L'administrateur des finances :
(timbre et signature)



8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux³. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

³ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

(Générés automatiquement par le système informatique)

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	651 697.52		Attributions aux FS, capitaux propres	84 405.42		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	-8 463.40	2900	Financement spécial enregistré sous capital propre	362 632.22
29000.00	Compte général	0.00	35100.00		0.00	45100.00		0.00	29000.00	Compte général	0.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00	35101.00		0.00	45101.00		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29002.00	Assainissement des eaux	296 641.22	35102.00	Versement sur fonds	25 626.86	45102.00		0.00	29002.00	Assainissement des eaux	322 268.08
29003.00	Approvisionnement en eau	0.00	35103.00		0.00	45103.00		0.00	29003.00	Approvisionnement en eau	0.00
29004.00	Déchets	25 012.94	35104.00	Versement sur fonds	15 351.20	45104.00		0.00	29004.00	Déchets	40 364.14
29005.00	Inhumations et cimetières	0.00	35105.00		0.00	45105.00		0.00	29005.00	Inhumations et cimetières	0.00
29006.00	Forêts	0.00	35106.00		0.00	45106.00		0.00	29006.00	Forêts	0.00
29007.00	Service électrique	0.00	35107.00		0.00	45107.00		0.00	29007.00	Service électrique	0.00
29008.00	Service du gaz	0.00	35108.00		0.00	45108.00		0.00	29008.00	Service du gaz	0.00
29009.00	Autres financements spéciaux	0.00	35109.00		0.00	45109.00		0.00	29009.00	Autres financements spéciaux	0.00
29009.10	Cadastra	0.00	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29009.10	Cadastra	0.00
29009.20	Taxe des eaux de surface (digues)	14 634.72	35109.20		0.00	45109.20	Retrait	-8 463.40	29009.20	Taxe des eaux de surface (digues)	6 151.32
29009.25	Fonds des drainages	97 176.17	35109.30	Versement sur fonds	11 766.30	45109.30		0.00	29009.30	Taxe de séjour	108 942.47
29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	218 252.47	35109.40	Versement sur fonds	31 663.08	45109.40		0.00	29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	249 913.53
29009.50	Places de stationnement	0.00	35109.50		0.00	45109.50		0.00	29009.50	Places de stationnement	0.00
2901	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Attributions au fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Prélèvements enregistrés sous capital propre	0.00	2901	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
29100.00	Compte général	0.00	35110.00		0.00	45110.00		0.00	29100.00	Compte général	0.00
29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00	35119.00		0.00	45119.00		0.00	29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00		Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
29200.00	Compte général	0.00	38920.00		0.00	48920.00		0.00	29200.00	Compte général	0.00
29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38921.00		0.00	48921.00		0.00	29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29202.00	Assainissement des eaux	0.00	38922.00		0.00	48922.00		0.00	29202.00	Assainissement des eaux	0.00
29203.00	Approvisionnement en eau	0.00	38923.00		0.00	48923.00		0.00	29203.00	Approvisionnement en eau	0.00
29204.00	Déchets	0.00	38924.00		0.00	48924.00		0.00	29204.00	Déchets	0.00
29205.00	Inhumations et cimetières	0.00	38925.00		0.00	48925.00		0.00	29205.00	Inhumations et cimetières	0.00
29206.00	Forêts	0.00	38926.00		0.00	48926.00		0.00	29206.00	Forêts	0.00
29207.00	Service électrique	0.00	38927.00		0.00	48927.00		0.00	29207.00	Service électrique	0.00
29208.00	Service du gaz	0.00	38928.00		0.00	48928.00		0.00	29208.00	Service du gaz	0.00
29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	38929.00		0.00	48929.00		0.00	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29300.00	Compte général	0.00	38930.00		0.00	48930.00		0.00	29300.00	Compte général	0.00
29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38931.00		0.00	48931.00		0.00	29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	38932.00		0.00	48932.00		0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00	38933.00		0.00	48933.00		0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00
29304.00	Déchets	0.00	38934.00		0.00	48934.00		0.00	29304.00	Déchets	0.00
29305.00	Inhumations et cimetières	0.00	38935.00		0.00	48935.00		0.00	29305.00	Inhumations et cimetières	0.00
29306.00	Forêts	0.00	38936.00		0.00	48936.00		0.00	29306.00	Forêts	0.00
29307.00	Service électrique	0.00	38937.00		0.00	48937.00		0.00	29307.00	Service électrique	0.00
29308.00	Service du gaz	0.00	38938.00		0.00	48938.00		0.00	29308.00	Service du gaz	0.00
29309.00	Autres préfinancements spéciaux du capital propre	0.00	38939.00		0.00	48939.00		0.00	29309.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2940	Réserves de politique budgétaire	0.00		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	904.45	2940	Réserves de politique budgétaire	904.45
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		904.45	29400.00	Compte général	904.45
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00	38949.00		0.00	48949.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600.00	Prêt à court terme	0.00							29600.00	Prêt à court terme	0.00
29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00							29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29600.20	Dépôt à terme	0.00							29600.20	Dépôt à terme	0.00
29600.30	Actions et parts sociales	0.00							29600.30	Actions et parts sociales	0.00
29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00							29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29600.50	Créances à long terme	0.00							29600.50	Créances à long terme	0.00
29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00							29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00							29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	-515 828.37		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	144 556.42
29601.00	Terrains non bâtis	-300.58							29601.00	Terrains non bâtis	-300.58
29601.10	Terrains bâtis	0.00							29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	-515 527.79							29601.20	Dépôt à terme	144 867.00
29601.30	Biens mobiliers	0.00							29601.30	Actions et parts sociales	0.00
29601.40	Installations en construction	0.00							29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29601.50	Avances du PF	0.00							29601.50	Créances à long terme	0.00
29601.90	Autres immobilisations corporelles	0.00							29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29601.95	Autres biens du PF	0.00							29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	864 525.60			0.00			-515 527.79	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	348 997.81
29900.00	Compte général	864 525.60	29900	Excédent (+)		29900	Déficit (-)	-515 527.79	29900.00	Compte général	348 997.81

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)
b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)
c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)
d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)
e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)
f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)
g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)
h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

Veillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

Total des provisions à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des provisions à long terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

8.4 Annexe E) aux comptes annuels

Tableaux des participations et des garanties

Néant

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

			108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2023	68 385.84	-	594 000.00	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2023	2 406.70	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2023	70 792.54	-	594 000.00	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2023	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2023	70 792.54	-	594 000.00	-	-	-
	dont celle des installations de le	31.12.2023	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2023	-	-	-	-	-	-

			140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2023	-	68 587.00	653 578.86	-	1.00	1 394 788.65	-	93 364.00	-	-
	(+) Augmentation	en 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / redassement (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2023	-	68 587.00	653 578.86	-	1.00	1 394 788.65	-	93 364.00	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2023	-	-6 000.00	-34 680.64	-	-80 825.00	-	-9 728.00	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2023	-	-	837.57	-	77 997.35	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / redassements (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2023	-	-6 000.00	-33 823.07	-	-2 827.65	-	-9 728.00	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2023	-	62 587.00	619 755.79	-	1.00	1 391 961.00	-	83 636.00	-	-
	dont celle des installations de le	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2023	-	-	-	-	-	-	142 243.00
	(-) Diminution	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	142 243.00
Rectifications cumulées	Etat au	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-3 001.30
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-3 001.30
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	139 241.70
	dont celle des installations de le	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-

8.6 Annexe H) aux comptes annuels

Les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net <u>avec</u> les financements spéciaux	62.36 %
Quotient d'endettement net <u>sans</u> les financements spéciaux	67.99 %

Capitaux de tiers	+	20	2 867 347.86	2 913 653.91
Patrimoine financier	-	10	1 899 162.15	2 025 637.30
Endettement net			968 185.71	888 016.61
Impôts directs, personnes physiques	+	400	1 090 512.38	1 090 512.38
Impôts directs, personnes morales	+	401	29 291.65	29 291.65
Péréquation financière	+/-	4622/3622	304 210.00	304 210.00
Compensation communes-centres	+	46228	0.00	0.00
Impôts directs PP et PM et péréquation financière			1 424 014.03	1 424 014.03
Quotient d'endettement net			67.99	62.36

8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

≥ 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement <u>avec</u> les financements spéciaux	318.46 %
Degré d'autofinancement <u>sans</u> les financements spéciaux	543.87 %

Résultat global du compte de résultat		90	129 779.38	129 779.38
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	128 942.30	128 942.30
Attributions aux financements spéciaux	+	35	0.00	0.00
Prélèvements sur les financements spéciaux	-	45	0.00	0.00
Réévaluation, prêts du patrimoine administratif	+	364	0.00	0.00
Réévaluations, participations du patrimoine administratif	+	365	0.00	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	+	366	0.00	3 001.30
Attributions aux capitaux propres	+	389	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	0.00	3 001.30
Revalorisations PA	-	4490	0.00	0.00
Autofinancement			258 721.68	258 721.68
Dépenses reportées au bilan	+	690	47 570.41	81 241.62
Recettes reportées au bilan	-	590	0.00	0.00
Investissements nets			47 570.41	81 241.62
Degré d'autofinancement			543.87	318.46

8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

- < -1% Charge extrêmement faible
- 1% à 0% Charge très faible
- 0% à 1% Charge faible
- 1% à 2% Charge moyenne
- ≥ 2% Charge élevée

Quotité de la charge des intérêts <u>avec</u> les financements spéciaux	2.21 %
Quotité de la charge des intérêts <u>sans</u> les financements spéciaux	2.29 %

Charges d'intérêts	+	340	38 594.86	38 594.86
Revenus des intérêts	-	440	8 150.67	8 150.67
Charge nette des intérêts			30 444.19	30 444.19
Revenus fiscaux	+	40	1 345 521.24	1 392 530.19
Subventions à redistribuer	-	47	0.00	0.00
Imputations internes	-	49	13 217.60	13 217.60
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	0.00	3 001.30
Prélèvements sur la réserves liée à la réévaluation	+	4896	0.00	0.00
Revenus courants			1 332 303.64	1 376 311.29
Quotité de la charge des intérêts			2.29	2.21

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

≤ 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus <u>avec</u> les financements spéciaux	191.66%
Dettes brutes par rapport aux revenus <u>sans</u> les financements spéciaux	194.52 %

Engagements courants	+	200	41 634.73	41 629.83
Engagements financiers à court terme	+	201	218 054.41	264 365.36
Instruments financiers dérivés	-	2016	0.00	0.00
Engagements financiers à long terme	+	206	2 331 870.35	2 331 870.35
Dette brute			2 591 559.49	2 637 865.54
Revenus courants			1 332 303.64	1 376 311.29
Dette brute par rapports au revenus			194.52	191.66

8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement <u>avec</u> les financements spéciaux	4.50 %
Quotité d'investissement <u>sans</u> les financements spéciaux	2.90 %

Charges de personnel	+	30	208 725.10	211 434.20
Charges de biens et services et autres charges exploitation	+	31	272 972.93	355 868.48
Réévaluation de créances	-	3180	0.00	0.00
Charges financières	+	34	45 785.06	45 785.06
Réévaluations des immobilisations du PF	-	344	0.00	0.00
Charges de transfert	+	36	1 065 198.35	1 114 306.50
Réévaluations des prêts du PA	-	364	0.00	0.00
Réévaluations des participations du PA	-	365	0.00	0.00
Amortissements des subventions d'investissement	-	366	0.00	3 001.30
Charges globales			1 640 251.85	1 805 634.56
Quotité d'investissement			2.90	4.50

8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

- < 5% Faible charge
- 5% à 15% Charge supportable
- 15% à 25% Charge élevée à très élevée
- > 25% Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière avec les financements spéciaux 11.80 %
Quotité de la charge financière sans les financements spéciaux 11.96 %

Charges d'intérêts	+	340	38 594.86	38 594.86
Revenus des intérêts	-	440	8 150.67	8 150.67
Amortissement du patrimoine administratif	+	33	128 942.30	128 942.30
Réévaluations des prêts du PA	+	364	0.00	0.00
Réévaluations des participations du PA	+	365	0.00	0.00
Amortissement des subventions d'investissement	+	366	0.00	3 001.30
Charge financière			159 386.49	162 387.79
Revenus courants			1 332 303.64	1 376 311.29
Quotité de la charge financière			11.96	11.80

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

- < 0 Fortune nette
- 0 à 1'000 Endettement faible
- 1'001 à 3'000 Endettement moyen
- 3'001 à 5'000 Endettement haut
- > 5'000 Endettement critique

Endettement net en francs par habitant avec les financements spéciaux 1'657 francs
Endettement net en francs par habitant sans les financements spéciaux 1'806 francs

Capitaux de tiers	+	20	2 867 347.86	2 913 653.91
Patrimoine financier	-	10	1 899 162.15	2 025 637.30
Endettement net			968 185.71	888 016.61
Population			536	536
Endettement net en francs par habitant			1 806.32	1 656.75

8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 % Bonne
10% à 20% Moyenne
< 10% Faible

Quotité d'autofinancement avec les financements spéciaux **18.80 %**
Quotité d'autofinancement sans les financements spéciaux **19.42 %**

Autofinancement			258 721.68	258 721.68
Revenus courants			1 332 303.64	1 376 311.29
Quotité d'autofinancement (capacité)			19.42	18.80

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2% Faible
2% à 5% Moyenne
5% à 8% Forte
> 8% Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets avec les financements spéciaux **0.91 %**
Quotité de la charge des intérêts nets sans les financements spéciaux **0.94 %**

Charges financières	+	34	45 785.06	45 785.06
Revenus des intérêts	-	440	8 150.67	8 150.67
Gains réalisés PF	-	441	0.00	0.00
Revenus de participations PF	-	442	0.00	0.00
Revenus des biens fonds PF	-	443	24 970.00	24 970.00
Réévaluations des immobilisation du PF	-	444	0.00	0.00
Charges financières nettes			12 664.39	12 664.39
Impôts sur le revenu des personnes physiques	+	400	1 090 512.38	1 090 512.38
Impôts directs, personnes morales	+	401	29 291.65	29 291.65
Autres impôts directs	+	402	221 359.86	268 368.81
Revenus fiscaux (impôts directs)=			1 341 163.89	1 388 172.84
Quotité de la charge des intérêts nets			0.94	0.91

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

≥ 60% Elevé
30% à 60% Moyen
< 30% Faible

Quotient de l'excédent au bilan avec les financements spéciaux
Quotient de l'excédent au bilan sans les financements spéciaux

27.93 %
27.93 %

Excédent / découvert au bilan		397 718.22	397 718.22
Impôts directs PP et PM et péréquation financière		1 424 014.03	1 424 014.03
Quotient de l'excédent du bilan		27.93	27.93

9 Proposition du Conseil communal/municipal

a) Approbation des comptes annuels 2023, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	194 677.50	-
	Excédent de revenus/charges	-	194 677.50
900	Compte général	129 779.38	-
	Excédent de revenus/charges	-	129 779.38

Il est proposé à l'Assemblée communale de Mervelier d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023.

Au nom de la commune mixte de Mervelier

Martine Bréchet
Maire

Alexandra Wingeier
Secrétaire communal(e)

Quantin Frund
Administrateur des finances

Mervelier, le 28.05.2024

10 Approbation des comptes annuels

La commission des finances de la commune de Mervelier a approuvé les comptes 2023 dans sa séance du 24.04.2024.

L'organe compétent de la commune de Mervelier a approuvé les comptes annuels 2023 en date du 17.06.2024 conformément à la proposition du Conseil communal du 28.05.2024.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Mervelier, le

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Thomas Dessarzin
Président(e)

Alexandra Wingeier
Secrétaire